

Communiqué de presse concernant le **premier convoi de déportation de France** parti du camp de concentration du Vernet d'Ariège le 25 juillet 1940

En février 2015, l'Amicale des Anciens Internés Politiques et Résistants du camp de concentration du Vernet d'Ariège lance un appel sur Internet & par voie de presse pour effectuer des recherches aux Archives Départementales de l'Ariège. Notre but est de répertorier les noms des personnes internées & déportées afin de réaliser les panneaux qui seront installés sur notre Espace Gare-Wagon. Nous avons choisi symboliquement deux convois d'internement pour l'année 1939 :

- 12 octobre 1939 : un convoi de 465 étrangers indésirables en provenance du camp de concentration de Roland Garros (75)
- 5 décembre 1939 : un convoi de 224 Républicains Espagnols en provenance du fort de Collioure (66) quand ce dernier a été fermé

& six convois de déportation, avec le premier convoi de déportation de France & le dernier parti du camp de concentration du Vernet d'Ariège à sa fermeture :

- 25 juillet 1940, 178 étrangers indésirables remis aux autorités allemandes
- 22 mars 1941, 98 étrangers indésirables déportés vers le camp de concentration de Djelfa en Algérie
- 1<sup>er</sup> septembre 1942, 46 enfants juifs déportés
- 18 juillet 1943, 107 Italiens rapatriés de force & encadrés par 127 carabiniers venus les chercher
- 20 juin 1944, 43 étrangers indésirables déportés vers le camp de concentration de Dachau après qu'une unité de l'armée allemande ait pris le commandement du camp
- 30 juin 1944, les 403 dernières personnes déportées vers le camp de concentration de Dachau pour les hommes et le camp de concentration de Ravensbrück pour les femmes par le tristement célèbre « Train fantôme »

Dans un premier temps, ces recherches ont été concentrées sur les dossiers individuels des internés. Ce qui malheureusement ne nous a pas permis d'établir des listes complètes pour ces convois.

Nous avons alors élargi notre champ d'investigations, en consultant les rapports mensuels établis par l'administration du camp, le courrier des internés, et toutes sortes de documents d'archives.

Au jour d'aujourd'hui, nous dressons un bilan de ce travail qui a nécessité un millier d'heures de recherches & encore plus de temps pour la retranscription & l'exploitation de ces données.

Nous en sommes à **23 000** noms recensés en 2 listes :

1. La première recense les noms de **10 000 personnes internées** dans le camp de concentration du Vernet d'Ariège entre février & septembre 1939 : militaires de la République Espagnole, civils espagnols : hommes, femmes, enfants & des membres des Brigades Internationales.
2. La deuxième comprend les noms de **13 000 personnes internées** dans le camp de concentration du Vernet d'Ariège entre septembre 1939 & le 30 juin 1944.

Ces 2 listes ont été dressées par des membres de l'Amicale & des amicaliennes/amicaliens. Elles ont aussi été complétées par d'autres sources : les recherches effectuées par Charles & Henri Farreny Del Bosque & une liste des personnes juives déportées fournie par l'association "Fils et filles de déportés juifs de France (FFDJF)".

Grâce à ce travail, nous avons dénombré **55 convois\*** de déportation & une liste de **6 226 personnes déportées\*** vers des camps situés sur les territoires du Reich Allemand, en Algérie ou en Italie, entre le 25 juillet 1940 & le 30 juin 1944, date de fermeture du camp de concentration du Vernet d'Ariège.

Parmi ces convois, celui du 25 juillet 1940 a attiré notre attention. En effet, si on étudie la chronologie de cette période, à savoir :

- 22 juin 1940, signature de la convention d'armistice
- 10 juillet 1940, Pétain reçoit les pleins pouvoirs
- 25 juillet 1940, 178 étrangers indésirables sont **remis aux autorités allemandes** à Chalon-sur-Saône.

nous pouvons en déduire que le premier convoi de déportation de France est parti du camp de concentration du Vernet d'Ariège ce 25 juillet 1940.

Une des premières mesures politiques du gouvernement de l'État Français Fasciste a été de livrer 178 internés politiques aux autorités allemandes. C'est le début de la COLLABORATION française avec l'occupant allemand.

Ce convoi d'hommes était composé de : 125 allemands, 12 autrichiens, 12 belges, 10 polonais, 10 tchécoslovaques, 2 apatrides allemands, 2 luxembourgeois, 2 sarrois, 1 estonien, 1 français, 1 de nationalité indéterminée.

Nous continuons nos recherches bien entendu, afin d'approfondir nos connaissances sur ce camp de concentration le plus répressif de France. Car on parle bien d'un camp de concentration implanté sur le territoire de la France & qui a eu pour caractéristiques :

1. d'avoir été créé par la Troisième République Française...
2. d'avoir été utilisé par l'État Français Fasciste pour y interner tous les étrangers indésirables présents sur son territoire, ainsi que les familles juives raflées avant leur déportation...
3. et au final d'avoir été dirigé à partir du 10 juin 1944 par une unité de l'armée allemande, qui a déporté 43 personnes le 20 juin 1944 & les 403 dernières personnes encore internées le 30 juin 1944.

Nous avons décidé de publier nos résultats pour la *Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation*, qui est célébrée chaque dernier dimanche d'avril, soit le 30 avril pour 2017.

---

\* Voici les critères que nous avons retenus pour les appellations suivantes :

- CONVOI : nous avons décidé de parler de convoi à partir de 20 personnes déportées le même jour. Soit parce que nous avons trouvé la liste nominative des personnes de ce convoi, soit parce que nous avons trouvé sur les fiches d'internement la même destination mentionnée avec la même date de départ, parfois corroborée par un courrier antérieur ou postérieur à ce départ.
- PERSONNES DÉPORTÉES :

Pour cela nous nous sommes référés aux mentions écrites sur les fiches d'internement & aux différents documents consultés :

Mentions sur fiches d'internement Comptes rendus mensuels	Conclusions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• remis aux autorités allemandes</li> <li>• remis aux autorités italiennes</li> <li>• remis aux autorités luxembourgeoises</li> </ul>	<p>Nous avons estimé qu'être remis aux autorités des pays ennemis qui occupaient notre pays ou à des autorités d'un autre pays occupé par ces mêmes pays ennemis, en étant interné dans un camp de concentration, devait être considéré comme une déportation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• travailleur allemand</li> <li>• travailleur volontaire Allemagne</li> </ul>	<p>Nous affirmons qu'une personne internée dans un camp de concentration ne peut choisir <i>volontairement</i> d'aller travailler pour l'ennemi. Elle n'a aucun libre arbitre, d'autant que certains documents disent qu'un refus était parfois toléré, mais qu'à la deuxième demande le refus n'était plus possible &amp; l'acceptation était obligatoire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation TODT</li> </ul>	<p>L'organisation TODT, fondée en tant que telle en 1938, est à l'origine du Mur de l'Atlantique. Il s'agit d'un organisme du génie civil œuvrant au service du Troisième Reich Nazi dans l'ensemble des territoires occupés pendant la Seconde Guerre mondiale. TODT provient du nom de l'ingénieur et politicien allemand qui en était responsable, Fritz TODT, membre du parti nazi et décédé dans un accident d'avion en février 1942. Nous considérons <b>cette réquisition pour effectuer un travail forcé</b> pour l'ennemi comme une déportation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Israélites partis en convoi</li> </ul>	<p>Personnes juives raflées en Ariège en août 1942 &amp; en mai 1944 &amp; dirigés vers Chalon-sur-Saône ou Vierzon. Ces deux villes seront dès le début de 1941 deux points de passage de la ligne de démarcation qui sépare la zone occupée de la zone non occupée. Ces personnes juives seront déportées via le camp de concentration de Drancy.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Argelès, Port-Vendres, Rivesaltes et au-delà, Afrique du Nord, Djelfa</li> </ul>	<p>Déportation vers le camp de concentration de Djelfa en Algérie.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Camps du Reich</li> </ul>	<p>Déportation vers les camps du Reich Allemand.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapatriements d'office ou forcés</li> </ul>	<p>Le rapatriement d'office ou forcé est aussi une mesure de déportation à l'encontre des internés.</p>